

APRÈS ART. 3

N° AS442

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

AMENDEMENT

N ° AS442

présenté par

Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Neuder, M. Dubois, M. Seitlinger et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.